



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de culte

Question au Gouvernement n° 1808

Texte de la question

PROFANATION DE LA MOSQUÉE DE CASTRES

M. le président. La parole est à M. Philippe Folliot, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Philippe Folliot. Monsieur le Premier ministre, la profanation de la mosquée de Castres, dans la nuit de samedi à dimanche, a suscité émotion et incompréhension dans notre ville, tant le dialogue interreligieux y est riche et positif et les relations avec la mosquée sereines et constructives. Je tiens, du reste, à saluer le sens des responsabilités et la grande dignité de ses responsables, face à ces actes insupportables, lâches et contraires aux valeurs de notre République. Je suis certain que la condamnation sans appel et sans nuances de tels agissements, comme de ceux perpétrés contre des églises, des temples ou des synagogues, est unanime sur les bancs de cette assemblée.

Provocation d'un groupuscule extrémiste, agissements de jeunes désœuvrés ou acte isolé d'un déséquilibré : aucune piste n'est à exclure. Quoi qu'il en soit, nous devons dénoncer ces faits avec force, au nom du vouloir vivre ensemble et du respect des lois de la République et des valeurs de la laïcité.

Sans qu'un lien de causalité puisse être établi entre les deux événements, nous, centristes, pensons que l'identité nationale mérite un véritable débat. Celui-ci aurait pu gagner en lisibilité et en sérénité s'il avait été organisé sur une plus longue durée et en dehors de toute période électorale.

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous nous indiquer où en est l'enquête judiciaire en cours, quelle est la nature des moyens mis en oeuvre pour arrêter les lâches auteurs de cette profanation et ce que le Gouvernement compte faire pour que cela ne se reproduise ni là ni ailleurs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)

M. le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie, ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés*. Monsieur Folliot, la profanation d'un édifice religieux, quelle que soit la religion visée, est une atteinte intolérable aux principes et aux valeurs de la République. Ce type d'acte, méprisable, révoltant, scandaleux, est, j'en suis certaine, unanimement condamné sur les bancs de cette assemblée. (*Applaudissements.*)

Bien entendu, les auteurs de ces dégradations doivent être interpellés et déférés devant la justice. Une enquête est effectivement en cours, puisque le procureur de Castres a ouvert une enquête en flagrance pour destruction et dégradation de biens avec une connotation religieuse. Je souhaite que leurs auteurs soient retrouvés dans les meilleurs délais - les services de police sont totalement mobilisés à cette fin - et qu'ils subissent, devant la justice, la sanction que mérite leur acte inqualifiable.

Mesdames, messieurs les députés, il est de notre responsabilité - soyons-y très attentifs - et de notre honneur commun de défendre les principes et les valeurs essentiels de notre République :...

M. Roland Muzeau. Vous avez ouvert la boîte de Pandore !

Mme Michèle Alliot-Marie, *garde des sceaux*. ...la liberté, la tolérance et la capacité de respecter l'autre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1808

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 16 décembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 décembre 2009